



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.09.2001 Bulletin 2001/36

(51) Int Cl.7: **B65D 43/16, B65D 21/02**

(21) Numéro de dépôt: **00460037.5**

(22) Date de dépôt: **16.06.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **01.02.2000 FR 0001265**

(71) Demandeur: **FLEURY MICHON SA
F-85707 Pouzauges (FR)**

(72) Inventeur: **Chambet, Gérard
85390 Mouilleron-en Pareds (FR)**

(74) Mandataire: **Vidon, Patrice
Cabinet Patrice Vidon
Le Nobel (Bât. A)
Technopôle Atalante
2, allée Antoine Becquerel
BP 90333
35703 Rennes Cedex 7 (FR)**

(54) **Récipient à couvercle intégré articulé**

(57) L'invention concerne un récipient constitué d'un pot et d'un couvercle (2) articulé sur ledit pot par au moins une charnière (3a,3b), caractérisé en ce qu'il est constitué par l'association dudit pot avec un élément

(4) incluant ledit couvercle (2), ladite au moins une charnière (3a,3b) et au moins une partie formant virole (5) conçue pour coopérer avec le pourtour supérieur dudit pot.

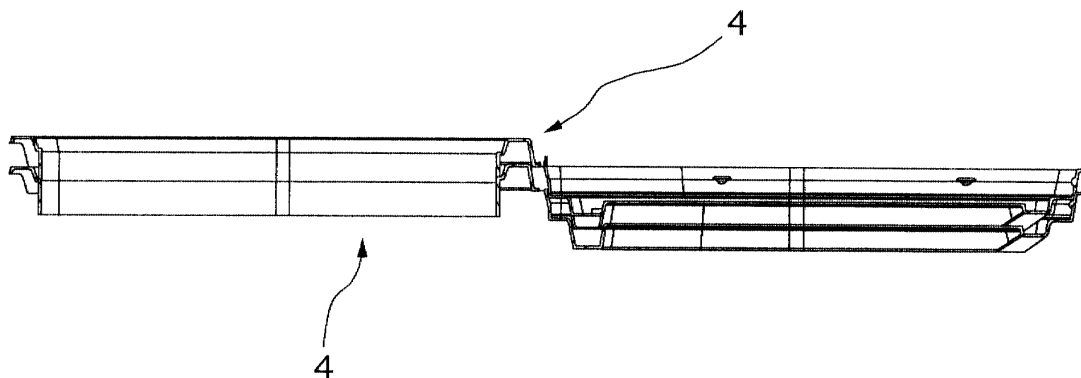


Fig. 6

Description

[0001] L'invention concerne le domaine de la conception et de la réalisation des récipients, principalement en matière plastique, destinés notamment mais non exclusivement au conditionnement des produits alimentaires.

[0002] L'invention trouve en particulier son application dans la réalisation des récipients à usage unique.

[0003] De tels récipients à usage unique sont très fréquemment utilisés notamment dans la grande distribution pour conditionner des aliments. Ils sont généralement constitués d'un pot et d'un couvercle en matière plastique, le plus souvent transparente. Ces récipients sont intensément utilisés au rayon charcuterie-traiteur des commerces, en libre service ou non.

[0004] Ces récipients incluent un pot qui, pour des raisons évidentes, doit être fermée soit par un opercule constitué par un film plastique ou métallique scellé sur le pot, soit par un couvercle. La présente invention se rapporte plus précisément aux récipients fermés par un couvercle.

[0005] On peut distinguer essentiellement deux arts antérieurs principaux concernant de tels récipients.

[0006] Un premier art antérieur est constitué par des pots présentant des couvercles amovibles qui peuvent s'emboîter dans le pot ou s'encliqueter sur celui-ci. Le principal inconvénient de tels récipients consiste dans le fait que les couvercles étant indépendants des pots, ils doivent faire l'objet d'une gestion de stock séparée, ce qui complique leur utilisation. De plus, les couvercles en question peuvent être perdus. Ils présentent toutefois l'avantage de pouvoir être réalisés à partir de deux moules différents présentant chacun une forme relativement simple.

[0007] Un autre art antérieur est constitué par des récipients dans lequel le couvercle est solidaire du pot et articulé sur celui-ci par au moins une charnière. De tels récipients ne présentent pas les inconvénients ci-dessus mentionnés à l'égard des pots à couvercles amovibles. Par contre, ils doivent être réalisés à partir de moules complexes permettant le moulage du pot et du couvercle. De tels moules sont coûteux. On notera également que la forme de tels récipients les rend difficiles à stocker. Enfin, leur couvercle ne peut coopérer avec le pot qu'en s'emboîtant dans celui-ci. Leur structure exclut un couvercle s'encliquetant sur le pot. Or, le matériau constituant de tels récipients concourt à conférer une certaine imprécision à cet emboîtement. Le couvercle emboîté dans le pot peut ainsi coopérer de façon incomplète avec celui-ci, se relever ou se déformer et ainsi provoquer une mauvaise fermeture du récipient.

[0008] L'objectif de la présente invention est de proposer un nouveau concept de récipient qui ne présente pas les différents inconvénients de ces deux états de la technique.

[0009] Notamment, un objectif de la présente invention est de décrire un tel récipient qui présente un cou-

vercle qui puisse s'encliqueter sur un pot et ainsi permettre une fermeture sécurisée du pot.

[0010] Encore un autre objectif de la présente invention est de divulguer un tel récipient qui puisse être aisément stocké.

[0011] Un autre objectif de la présente invention est de proposer un tel récipient qui présente des coûts de fabrication peu élevés.

[0012] Ces différents objectifs sont atteints grâce à l'invention qui concerne un récipient constitué d'un pot et d'un couvercle articulé sur ledit pot par au moins une charnière, caractérisé en ce qu'il est constitué par l'association dudit pot avec un élément incluant ledit couvercle, ladite au moins une charnière et au moins une partie formant virole conçue pour coopérer avec le pourtour supérieur dudit pot.

[0013] Ainsi, le récipient selon la présente invention peut être réalisé en associant l'un avec l'autre deux éléments distincts, à savoir :

- d'une part le pot ;
- d'autre part ledit élément regroupant le couvercle la charnière et une partie formant virole.

[0014] Une fois cette association effectuée, le couvercle est solidaire du pot et peut être positionnée soit en position ouverte soit en position fermée sur le pot.

[0015] On pourra envisager différents moyens pour associer l'élément incluant le couvercle qui présente une partie formant virole avec le pot. À ce sujet, on notera que la partie formant virole pourra coopérer avec l'intégralité du pourtour du pot ou seulement avec une partie seulement de celui-ci.

[0016] Dans un mode de réalisation, la partie formant virole pourra ainsi être collée ou soudée au niveau du pourtour supérieur du pot.

[0017] Toutefois, selon un mode de réalisation préférentiel, l'association de l'élément en question avec le pot se fera par encliquetage de la partie formant virole avec le pot, c'est-à-dire par coopération mécanique n'impliquant pas l'utilisation de colle ou de moyens de soudure. Ainsi, cette association pourra être effectuée in situ par les utilisateurs du récipients.

[0018] Selon une variante préférentielle de l'invention, le pot présente un rebord supérieur auquel la partie formant virole est solidarisée.

[0019] Egalement selon une variante préférentielle, la partie formant virole pourra présenter un méplat. Ce méplat pourra être conçu pour coopérer :

- soit avec la face supérieure du rebord supérieur en question;
- soit, selon un autre mode de réalisation, avec la face inférieure de ce rebord.

[0020] Selon un autre aspect de l'invention, ledit pot présente des bossages permettant de retenir ladite partie formant virole contre la face inférieure dudit rebord

supérieur dudit pot.

[0021] Avantageusement, ledit méplat de ladite partie formant virole est prolongé par une partie cylindrique. Une telle partie cylindrique permet d'augmenter la surface de contact avec le pot et ainsi de renforcer ladite partie formant virole.

[0022] Également avantageusement, ledit couvercle présente au moins un ergot de maintien du couvercle en position ouverte. En effet, le récipient selon l'invention sera le plus souvent réalisé en un matériau plastique présentant une certaine élasticité, notamment au niveau des charnières, élasticité qui aura tendance à rabattre spontanément le couvercle vers le pot si au moins un tel ergot n'est pas prévu.

[0023] L'invention concerne également tout élément formant couvercle pour la réalisation d'un récipient tel que décrit ci-dessus caractérisé en ce qu'il inclut un couvercle, au moins une charnière et au moins une partie formant virole conçue pour coopérer avec la partie supérieure d'un pot.

[0024] Préférentiellement, ledit élément présente une section transversale lui permettant d'être empilé avec des éléments identiques. Lors du stockage du récipient selon l'invention, les pots pourront donc être stockés dans un empilement, et les éléments incluant couvercle et virole pourront être stockés à part dans un autre empilement, l'association entre les pots et les éléments incluant couvercle et virole pouvant se faire au moment de l'utilisation du récipient.

[0025] L'invention, ainsi que les différents avantages qu'elle présente, seront plus facilement compris grâce à la description qui va suivre d'un mode non limitatif de réalisation de celle-ci en référence aux dessins dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un récipient selon l'invention
- la figure 2 représente une vue en perspective d'un élément incluant le couvercle et l'élément formant virole du récipient représenté à la figure 1 ;
- la figure 3 représente une vue en coupe transversale du récipient montré à la figure 1, le couvercle étant en position ouverte ;
- la figure 4 présente une première vue de détail de la vue selon la figure 3 ;
- la figure 5 présente une deuxième vue de détail de la vue selon la figure 3 ; et,
- la figure 6 représente une vue de côté de deux éléments selon la figure 2 empilés.

[0026] En référence à la figure 1, un récipient selon la présente invention est représenté en perspective. Ce récipient présente une forme oblongue classique. Il est constitué d'un pot 1 sur lequel est monté un élément intégrant un couvercle 2, élément qui sera décrit plus en détail en référence notamment à la figure 2.

[0027] Selon la figure 1, le couvercle 2 est encliqueté sur le pot 1 par coopération avec le pourtour supérieur

de celui-ci. Grâce à une charnière, le récipient peut être ouvert en soulevant le couvercle 2, celui-ci restant solidaire du pot 1 et étant articulé sur celui-ci.

[0028] Conformément à la présente invention, et en référence à la figure 2, le récipient intègre un élément 4 constitué par le couvercle 2 et par une partie formant virole 5 reliée au couvercle 2 par deux charnières 3a, 3b.

[0029] La partie formant virole 5 se présente sous la forme d'un anneau complet à l'intérieur duquel le pot 1 est inséré. (On notera que dans d'autres modes de réalisation, cet anneau pourra être, le cas échéant, incomplet).

[0030] La partie formant virole 5 est conçue pour coopérer avec le pourtour supérieur du pot 1. À ce titre, elle présente un diamètre interne légèrement plus élevé que le diamètre externe de ce pourtour supérieur.

[0031] Le couvercle 2 est quant à lui un couvercle du type destiné à être clipsé (encliqueté) sur le pot 1. Il est pourvu à cet effet d'organes de clipsage 2a.

[0032] En référence à la figure 3, qui représente une coupe transversale du récipient selon la figure 1, le couvercle étant en position ouverte, la partie formant virole 5 s'adapte parfaitement sur le pourtour supérieur du récipient 1 en s'encliquetant sur celui-ci.

[0033] Deux détails, cerclés et référencés A et B de la figure 3 sont agrandis respectivement aux figures 4 et 5.

[0034] En référence à ces figures 4 et 5, on peut voir que le récipient 1 présente un rebord supérieur 7 et des bossages périphériques 8. La partie formant virole 5 présente quant à elle un méplat 6 et une partie cylindrique 9. Le méplat 6 est conçu pour être plaqué contre la face inférieure du rebord 7 du pot 1 et la partie cylindrique pour venir en contact avec la partie supérieure du pot 1. Les bossages 8 permettent de retenir en position la partie formant virole 5 plaquée contre le rebord 7 supérieur du pot 1.

[0035] Plus précisément en référence à la figure 5, on notera que le couvercle 2 présente par ailleurs au moins un ergot 10 facilitant le maintien en position ouverte de ce couvercle 2. En effet, le récipient selon l'invention est réalisé en polyéthylène (dans d'autres modes de réalisation, on pourra bien évidemment utiliser d'autres matériaux). La nature de ce matériau plastique implique une tendance du couvercle 2 à remonter, l'ergot 10 venant lutter contre cette tendance.

[0036] Comme on peut le voir sur la figure 6, les éléments 4 présentent une structure gerbable leur permettant d'être facilement empilés les uns dans les autres et facilitant leur stockage.

[0037] Lorsqu'un utilisateur souhaitera utiliser un récipient selon la présente invention tel que décrit ci-dessus, il lui suffira d'associer par encliquetage un pot avec un élément 4 tel que décrit à la figure 2. Cette association se fera en amenant le pot 1 au-dessus de cet élément 4, en l'insérant dans la partie formant virole 5, puis en encliquetant cette virole avec le pot 1 grâce aux bossages 8. Le couvercle 2 pourra ensuite être lui-même

clipsé sur le pot 1, après remplissage éventuel du pot 1.

[0038] Le mode de réalisation de l'invention ici décrit n'a pas pour objet de réduire la portée de celle-ci. En conséquence il pourrait y être apporté de nombreuses modifications sans sortir de son cadre. En particulier, on notera que le récipient pourra présenter une autre forme et qu'il pourra être solidarisé au pot d'une autre façon que par encliquetage, notamment par soudage ou collage. On notera également que le pot et l'élément intégrant couvercle et virole pourront être réalisés en des matériaux différents.

Revendications

1. Récipient constitué d'un pot (1) et d'un couvercle (2) articulé sur ledit pot (1) par au moins une charnière (3a,3b), **caractérisé en ce qu'il** est constitué par l'association dudit pot (1) avec un élément (4) incluant ledit couvercle (2), ladite au moins une charnière (3a,3b) et au moins une partie formant virole (5) conçue pour coopérer avec le pourtour supérieur dudit pot (1). 5
2. Récipient selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** ladite partie formant virole (5) est collée ou soudée audit pot. 10
3. Récipient selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** ladite partie formant virole (5) coopère par encliquetage avec ledit pot. 15
4. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** ledit pot (1) présente un rebord supérieur (7) auquel ladite partie formant virole (5) est solidarisée. 20
5. Récipient selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** ladite partie formant virole présente un méplat apte à coopérer avec la face supérieure dudit rebord supérieur dudit pot. 25
6. Récipient selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** ladite partie formant virole présente un méplat (6) apte à coopérer avec la face inférieure dudit rebord supérieur (7) dudit pot (1). 30
7. Récipient selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** ledit pot (1) présente des bossages (8) permettant de retenir ladite partie formant virole (5) contre la face inférieure dudit rebord supérieur (7) dudit pot (1). 35
8. Récipient selon l'une des revendications 6 ou 7 **caractérisé en ce que** ledit méplat (6) de ladite partie formant virole (5) est prolongé par une partie cylindrique (9). 40
9. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 **caractérisé en ce que** ledit couvercle (2) présente au moins un ergot (10) de maintien en position ouverte. 45
10. Élément (4) formant couvercle pour la réalisation d'un récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce qu'il** inclut un couvercle (2), au moins une charnière (3a,3b) et au moins une partie formant virole (5) conçue pour coopérer avec la partie supérieure d'un pot. 50
11. Élément (4) selon la revendication 10 **caractérisé en ce qu'il** présente une section transversale lui permettant d'être gerbé avec des éléments identiques. 55

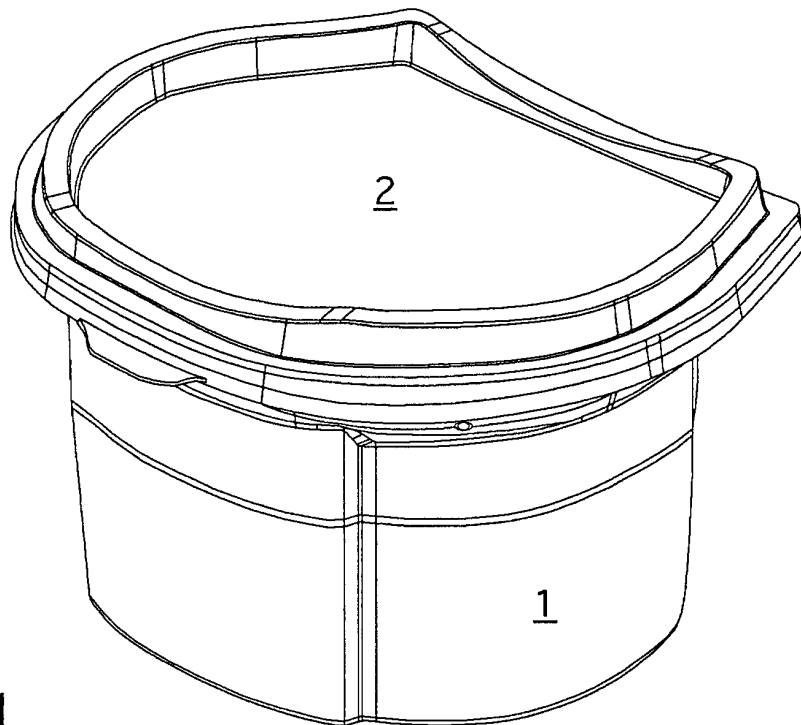


Fig. 1

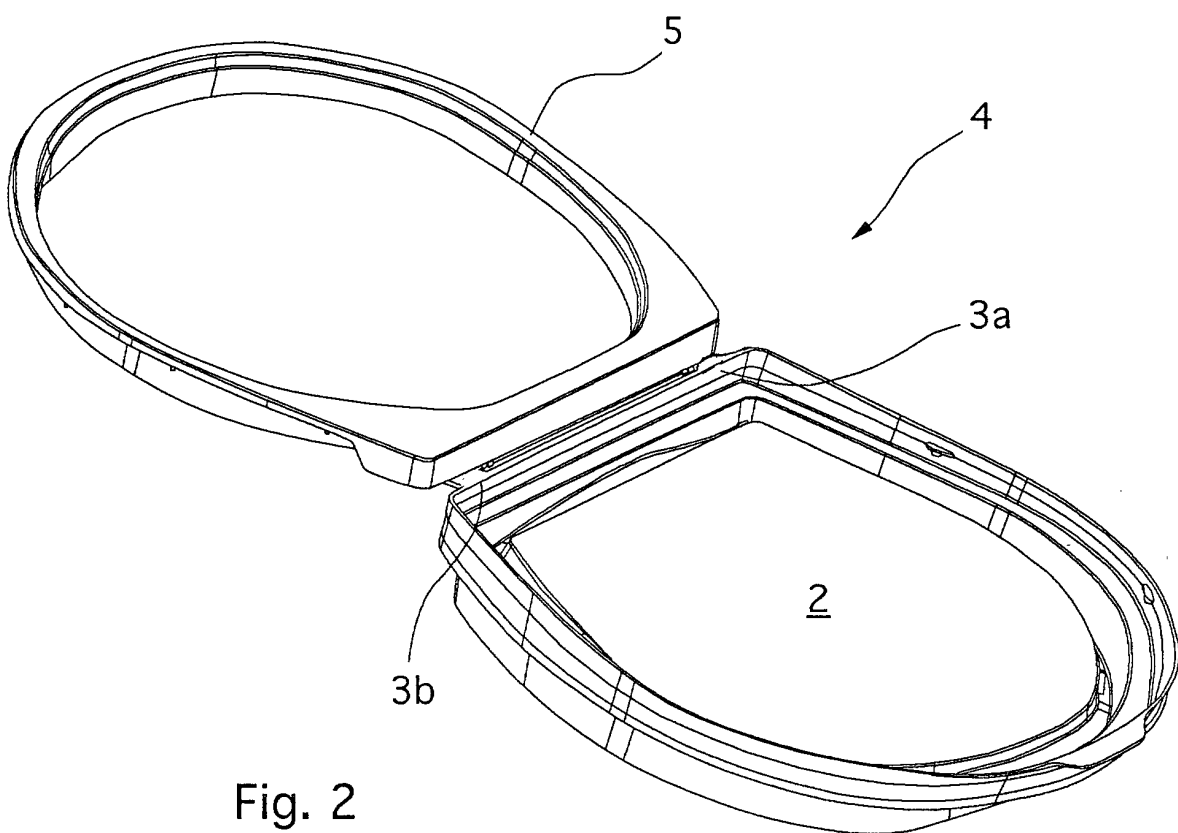


Fig. 2

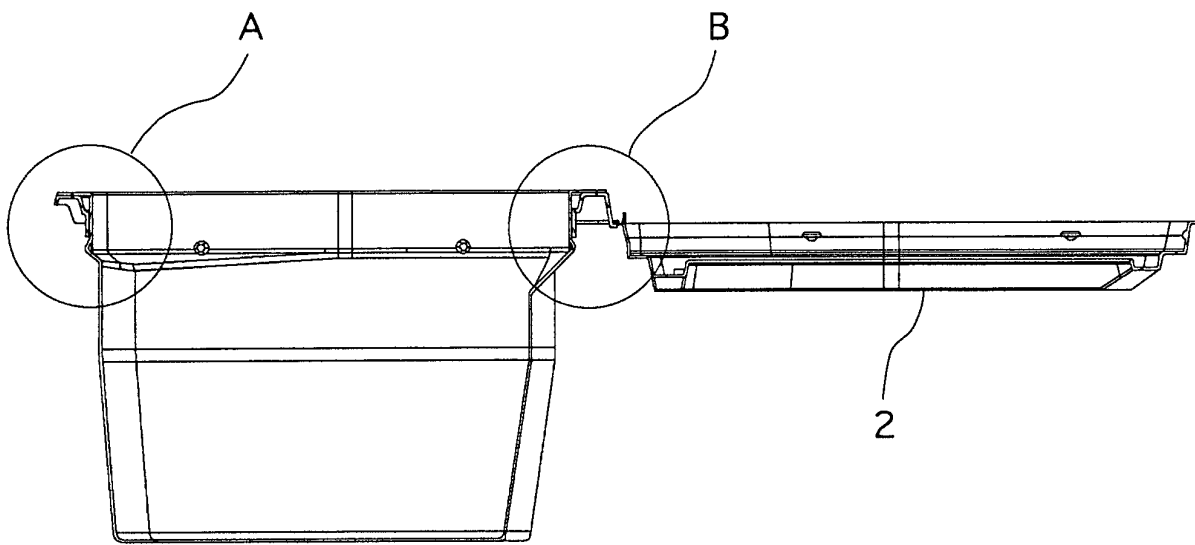


Fig. 3

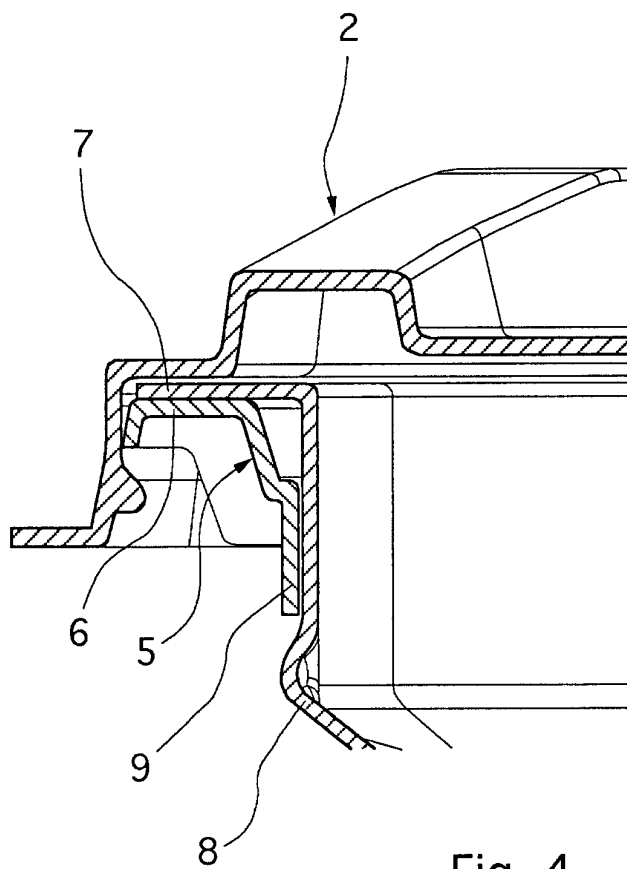


Fig. 4

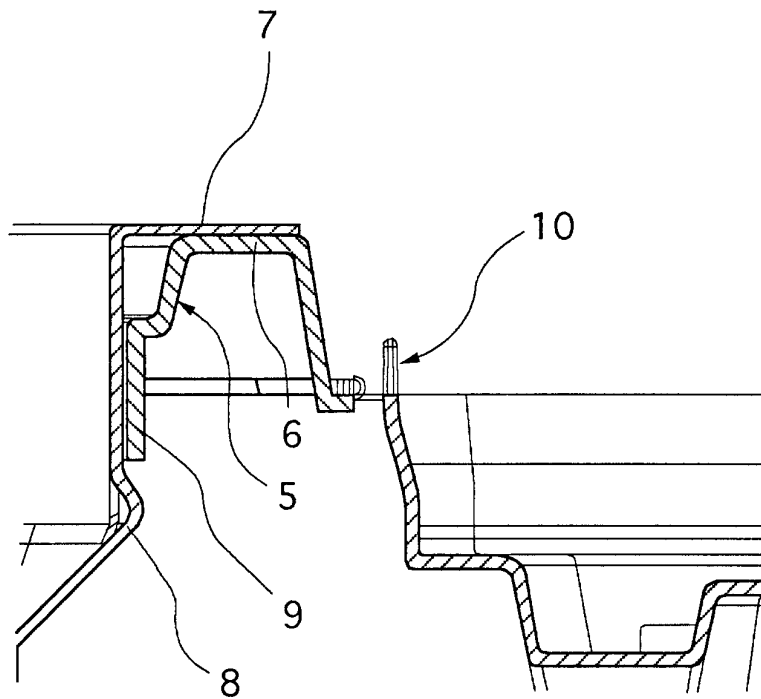


Fig. 5

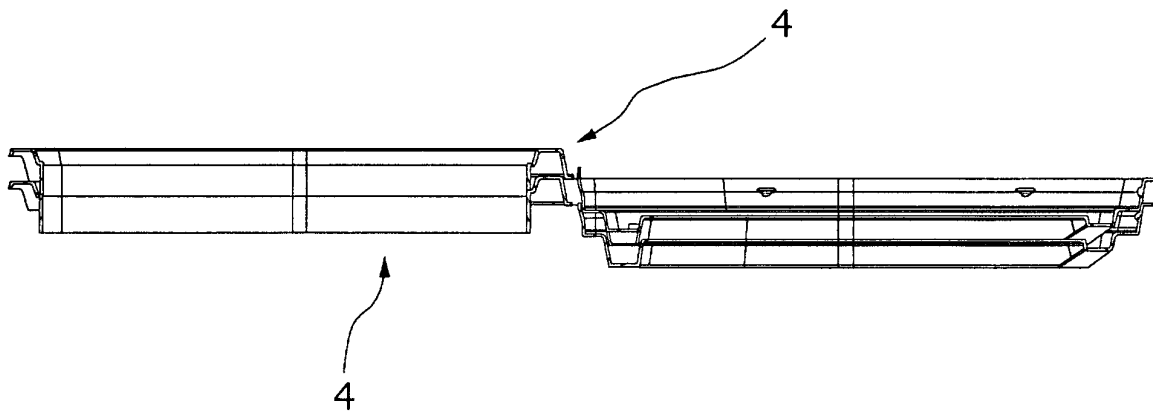


Fig. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 46 0037

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	US 5 474 199 A (JULIUS ROBERT P ET AL) 12 décembre 1995 (1995-12-12) * le document en entier * ----	1,3-8,10	B65D43/16 B65D21/02
X	US 5 145 088 A (GOIJON DANIEL) 8 septembre 1992 (1992-09-08) * colonne 1, ligne 31 - ligne 59; figures * ----	1,3-5,9,10	
X	GB 2 299 808 A (LEER PLASTONA LTD VAN) 16 octobre 1996 (1996-10-16) * abrégé; figures * -----	1-5,8,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 9 juillet 2001	Examineur SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P44002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 46 0037

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-07-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5474199 A	12-12-1995	AU 7175194 A	29-09-1994
		WO 9516616 A	22-06-1995
		US 5667092 A	16-09-1997
US 5145088 A	08-09-1992	FR 2659627 A	20-09-1991
		DE 69100166 D	19-08-1993
		DE 69100166 T	28-10-1993
		DK 447329 T	30-08-1993
		EP 0447329 A	18-09-1991
GB 2299808 A	16-10-1996	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82